

COMMUNE DE CHARDONNE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DES VILLAGES DE CHARDONNE ET DU MONT-PELERIN

Approuvé par la Municipalité Chardonne, le 3 MARS 2025
 Syndique A. Reymond
 Secrétaire L. Hondzo

Soumis à l'enquête publique du 08.03.2025 au 07.04.2025
 Au nom de la Municipalité Syndique A. Reymond
 Secrétaire L. Hondzo

Adopté par le Conseil communal Chardonne, le 3 MARS 2025
 Président
 Secrétaire

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le 05.02.2025
 La Cheffe du Département

Dossier n° 2025
 Version du plan public 05.02.2025
 PLAREL LAUSANNE

Entré en vigueur le

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

□ Périmètres des plans d'affectation des villages de Chardonne et du Mont-Pélerin

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- (A) Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone des eaux 17 LAT

Contenus superposés

- ★ Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir - art. 52 LATC
- Parcs et jardins historiques (COMOS)
- ▨ Secteur de site construit protégé 17 LAT
- ▨ Jardins du centre

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

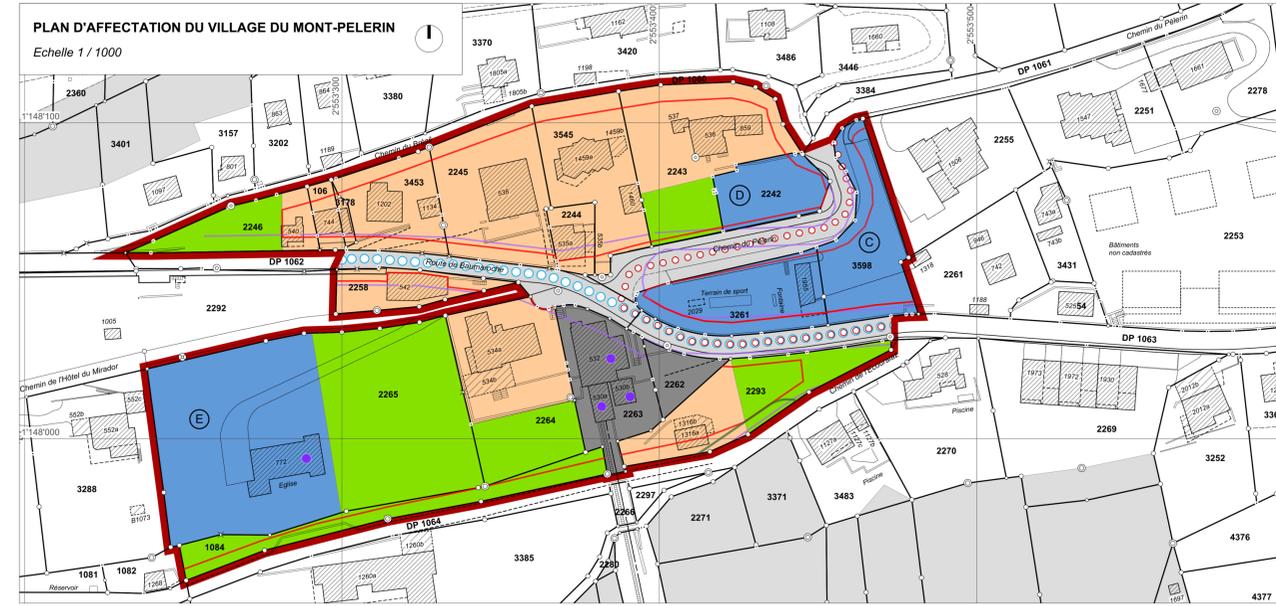
- Limites des constructions nouvelles
- Limites des constructions radiées
- Distances par rapport à la forêt - bande inconstructible depuis la limite forestière statique

Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Itinéraires Suisse-mobilité à vélo - tracés indicatifs
- Monuments culturels - objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels - objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels - objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels - objets notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels - objets classés
- Monuments culturels - objets inscrits à l'inventaire
- ▨ Espace réservé aux eaux - OEAux art. 41a
- Sites pollués

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE DU MONT-PELERIN

Echelle 1 / 1000



PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE DE CHARDONNE

Echelle 1 / 1000

